

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2024

Présents : C. BONNAT, R. DANIEL, A. CAILLOT, E. ROULAUD, V. FRICONNET, Y. CHERBEIX, A. DANIEL, R. GUINEBERT, M. AUBRUN, ML. JACQUEMENT, P. MEYNARD, G. JACQUEMENT.

Excusée : E. GOURLAOUEN (procuration à Eric ROULAUD).

Absente : L. LAVAUD.

Secrétaire de séance : E. ROULAUD

Ouverture de la séance à 19 h 07

1) Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil du 02/10/2024

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2) Réalisation des enquêtes de branchement sur le réseau d'assainis. le long de la Rue des Feuillardiers/mise aux normes : validation de la proposition d'étude faite par LARBRE

Présentation par le Maire du devis réalisé par le Bureau d'études LARBRE, ayant assuré la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement dans une partie du Bourg, ainsi que la construction de la nouvelle station d'épuration Route des Vergnes.

Les honoraires proposés, s'élèvent à la somme de 16 700 € H.T. pouvant être subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental.

Accord du Conseil pour valider cette étude et adresser les demandes de subvention correspondantes.

3) Application de nouvelles redevances par l'Agence de l'Eau au 01/01/2025 concernant les services d'eau et d'assainissement

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de délibérer avant le 31/12/2024, à la demande de la Préfecture, pour pouvoir refacturer aux abonnés, la nouvelle redevance intitulée : « **redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif** » et applicable sur les factures qui seront émises en 2025. Accord du Conseil

4) Procédure de péril imminent à « Montbrun », 6 Route du Château : répercussion des honoraires d'expertise auprès du propriétaire,

Compte tenu de la dangerosité du bâtiment situé sur le bord de la Route Départementale, le Maire a engagé la procédure de péril imminent auprès du Tribunal Administratif, lequel a désigné un expert. Celui-ci s'est rendu sur place le 15/11/2024 et a rendu son rapport. Ses honoraires s'élèvent à la somme de 544,80 € devant être réglés par la Commune.

Le Maire propose au Conseil de répercuter celle-ci au propriétaire. Accord du Conseil.

5) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables et virement de crédits,

Le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables datant de 2017 et de 2022.

Celles-ci concernent des loyers et des factures d'eau pour un montant total de 3051 €.

Compte-tenu que des créances ont déjà été admises en non-valeur par délibération du 02/10/2024 pour un montant de 1 181 €, il est nécessaire de procéder à un virement de crédits de 3 250 €, puisque seulement 1 000 € ont été inscrits au BP 2024.

Accord du Conseil pour admettre en non-valeur ces créances et effectuer le virement de crédits correspondant.

6) Encaissement de la vente des marrons,

Accord du Conseil pour encaisser un acompte sur la vente de ces marrons, d'un montant de 515 € provenant de la Sté INOVCHATAIGNE, siégeant à SAINT-MEDARD DE MUSSIDAN (Dordogne).

7) Participation de la Collectivité à la Protection Sociale Complémentaire pour le risque Prévoyance, à compter du 01/01/2025 : choix de l'assureur et détermination du montant mensuel,

Deux compagnies ont été sollicitées pour faire une proposition, puisque le contrat actuel passé avec la MNT, dont le taux de cotisation est de 1,50 % sur la rémunération brute mensuelle, va être résilié au 31/12/2024 par le Centre Départemental de Gestion, s'agissant d'un contrat collectif, qui n'est plus adapté aux nouvelles garanties définies par le Décret du 17/02/2021.

La MNT a proposé un taux de 2.47 % et GROUPAMA un taux de 1.96 % pour les mêmes garanties.

Le Maire propose au Conseil de participer à hauteur de 10 € par agent et par mois.

Accord du Conseil pour retenir GROUPAMA et participer sur la base de 10 €/agent.

8) Recensement de la population début 2025 : recrutement et modalités de rémunération des deux agents recenseurs,

Les deux agents recenseurs qui vont être recrutés, sont Patricia KERGROACH et Jean-Marc ARSAC. Un arrêté sera pris par le Maire, afin de définir les conditions de recrutement et une délibération doit être prise pour définir les modalités de rémunération.

Accord du Conseil.

9) Renouvellement du contrat pour les photocopieurs Mairie et Ecole : choix de la Société,

Le choix du nouveau prestataire sera confirmé ultérieurement car de nouvelles propositions sont encore en attente.

10) Noël des personnes âgées : renouvellement des bons d'achats,

Le Maire propose au Conseil de remettre des bons d'achats d'une valeur de 20 € aux personnes âgées de 70 ans et plus et de fixer la date limite d'utilisation de ceux-ci au 30/04/2025.

Ces bons seront remis à chaque bénéficiaire le 12/01 prochain, lors d'une réception organisée par la municipalité. Accord du Conseil pour fixer à 20 € la valeur de ces bons d'achat, qui devront être utilisés auprès des commerçants locaux comme l'année dernière.

11) Rentrée scolaire 2025 : perspectives sur les effectifs avec des conséquences sur le personnel communal,

Il y a actuellement 60 élèves au sein de l'école.

Les perspectives les plus optimistes pour la rentrée 2025 sont d'environ 48 élèves, ce qui pourrait entraîner une fermeture de classe.

La décision sera notifiée par l'Inspection Académique à la mi-janvier.

Si un tel effectif se confirme, il faudra donc envisager éventuellement une suppression de poste.

12) Raccordement à la fibre avec modification téléphonique,

Le réseau cuivre actuel montre des signes de faiblesse et n'est plus entretenu par Orange.

Des propositions sont attendues de la part de différents prestataires pour début 2025.

Une décision sera donc prise pour le raccordement de la mairie à la fibre, après examen de ces propositions. Des solutions seront également étudiées pour l'école.

13) Présentation des projets divers relatifs à l'installation photovoltaïque,

Le Maire informe le Conseil qu'il existe des projets sur la Commune. Si des particuliers ont aussi des projets, ils voudront bien se faire connaître en Mairie.

14) Avis sur l'utilisation de la Salle polyvalente les jours fériés : demande du Club de Gym (lettre ci-jointe),

Le problème est surtout lié au nettoyage de la salle après utilisation, car il n'y a pas de personnel dédié les jours fériés.

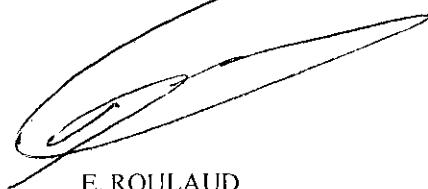
Après en avoir débattu, le Conseil décide de ne pas mettre à disposition du Club de Gym, la Salle, les jours fériés, mais donne son accord pour la mettre à disposition pendant les vacances scolaires.

15) Questions diverses : Néant

Signature du tableau de présence à la séance du Conseil du 02 Octobre 2024

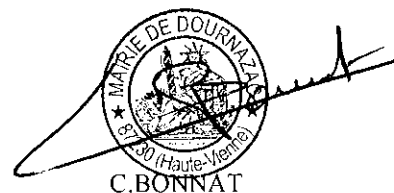
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 47.

Le secrétaire de séance,



E. ROULAUD

Le Maire,



C. BONNAT